

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« fait état après de »

les mots :

« adresse à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel